

Initiales président

Initiales direction

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 4 décembre 2023

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de Yamachiche – Saint-Léon dûment convoquée et tenue à l'école Omer-Jules-Désaulniers, ce 4^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, formant quorum.

1. MOT DE BIENVENUE

Début de la séance à 19h10.

ÉTAIENT PRÉSENTES	
Madame Manon Ricard	Présidente et Substitut CP
Madame Mélanie Baril	Vice-présidente et Représentante CP
Madame Stéphanie Anger	Parent
Madame Jenny Kourakos	Parent
Madame Karine Mailloux	Parent
Madame Vanessa Fortin	Substitut – Parent
Madame Andrée-Anne Blais	Enseignante
Madame Alexandra Gagnon	Enseignante - orthopédagogue
Madame Manon Bergeron	Technicienne en service de garde
Madame Mélanie Morin	Personnel de soutien
PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
Madame Karine Pelletier	Directrice
ÉTAIENT ABSENTS	
Madame Annie Rinfret	Enseignante
Monsieur David Jutras	Directeur-adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSIDÉRANT** que la présidente et la directrice ont élaboré un projet d'ordre du jour;
- CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
- CONSIDÉRANT** l'ajout d'un point aux affaires nouvelles «Caisse scolaire»;
- EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :
- D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance du 4 décembre 2023.

1CE23-12-04

ADOPTÉ À L'ANIMITÉ

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p>ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Le LUNDI 4 décembre 2023</p>
	<p>8. <u>BUDGET «AIDE AUX PARENTS»</u></p> <p>CONSIDÉRANT QU' un montant de 1 256 \$ est alloué au budget «aide aux parents»;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors des dernières années, des conférences ont été offertes et l'achat de livres pour les parents a été fait;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce montant pourrait être transféré dans une autre mesure pouvant aider à organiser ou outiller les parents;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la proposition des membres du personnel d'offrir des capsules aux parents et qu'une démarche sera faite auprès de différents organismes afin d'évaluer la possibilité de faire l'achat de capsules;</p> <p>CONSIDÉRANT QU' un suivi sera fait auprès des membres du conseil d'établissement;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Madame Ricard, présidente du conseil d'établissement, de reconduire ce point à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.</p>
<p>4CE23-12-04</p>	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>9. <u>PROJET ÉDUCATIF-version finale</u></p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a dressé un portrait de la situation de l'école par sondage et consultation auprès de sa communauté, par analyse des résultats des élèves pour relever les forces, les défis et les enjeux de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif;</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Gagnon, membre du conseil d'établissement, d'adopter le projet éducatif 2023-2027 tel que présenté.</p>
<p>5CE23-12-04</p>	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés 23-24 02</p>	<p>10. <u>BUDGET ÉCOLE</u></p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget révisé de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;</p> <p>CONSIDÉRANT que le budget a été révisé;</p> <p>CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;</p> <p>CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;</p>

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p style="text-align: center;">ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p style="text-align: center;">Le LUNDI 4 décembre 2023</p> <p>CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Bergeron, membre du conseil d'établissement, que le budget révisé de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.</p> <p>Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>11. <u>MOT DE LA PRÉSIDENTE</u></p> <p>Madame Ricard souhaite que les grèves se règlent rapidement pour le bien de tous. Bravo à tout le personnel de l'école pour leur beau travail. De plus, elle souhaite un joyeux temps des Fêtes !</p> <p>12. <u>MOT DU SERVICE DE GARDE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Tout va bien ! ★ La révision budgétaire se déroulera le 7 décembre. ★ Beaucoup d'impacts en lien avec la grève : <ul style="list-style-type: none"> - Crédits pour les journées de grève; - Beaucoup d'inquiétudes des parents en lien avec la facturation. ★ Lors de la dernière journée pédagogique du 17 novembre avec les modules gonflables, les enfants ont eu beaucoup de plaisir (106 participants). ★ La journée pédagogique du 8 décembre n'est pas encore confirmée à cause de la grève prévue. ★ Le service de garde est chanceux et privilégié car il y a beaucoup d'entraide et nous ne sommes pas affectés par la pénurie de personnel. <p>13. <u>COMITÉ DE PARENTS</u></p> <p>Lors de l'assemblée générale, en plus des élections, il y a plusieurs points à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation du PEVR (plan d'engagement vers la réussite); -Programme du comité de parents; -Bilan du plan d'action; -Calendrier des rencontres; -Critères d'admission et d'inscription; -Plan triennal; -Services dispensés dans les écoles; -Bilan de fin d'année. <p>Lors de la rencontre du 14 novembre, il y a eu une consultation sur les services dispensés dans les écoles pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>14. <u>MOT DE LA DIRECTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Plusieurs élèves ont reçu l'aide de la fondation autant au niveau de l'habillement d'hiver que de l'alimentation. Il y a beaucoup plus de besoins dans nos écoles comparativement aux autres années.
--	--


6CE23-12-04

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p style="text-align: center;">ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p style="text-align: center;">Le LUNDI 4 décembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Les coûts des activités seront à être repensés car plusieurs familles ont de la difficulté à payer celles-ci. De plus, les coûts des activités et des autobus sont plus dispendieux. ★ La grève est très difficile pour plusieurs familles mais aussi pour plusieurs membres du personnel. ★ Le marché de Noël a été merveilleux mais il y a eu moins de monde que les autres années. <p>15. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u></p> <p><u>Caisse scolaire</u> À la demande de Mme Kourakos, un message sera fait aux enseignants afin que ceux-ci puissent remettre des enveloppes aux élèves participants à la caisse scolaire.</p> <p>16. <u>CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire consulte le conseil d'établissement de chaque école sur les critères de sélection de la direction de l'établissement;</p> <p>CONSIDÉRANT la communication de la direction générale reçue à cet effet;</p> <p>CONSIDÉRANT les compétences requises pour occuper un poste de direction;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Morin, membre du conseil d'établissement, de recommander les critères de sélection de la direction d'établissement dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.</p> <p>ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ</p> <p>21. <u>CLÔTURE DE LA RÉUNION</u></p> <p>CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour sont épuisés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard à 21h15 de lever la réunion.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
--	--

7CE23-12-04



Madame Manon Ricard
Présidente du conseil d'établissement



Madame Karine Pelletier
Directrice